Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dissolution d'une association en gaec avec un cousin

Par Visiteur

Mon père est associé en gaec avec le cousin de mam mère. Depuis quelques années ils ne communiquent plus ensemble. La trésorie en subit les conséquences. De nombreuses dettes s'accumulent! Le souhait de mon père est de dissoudre le gaec, mais son associé ne veut pas! Ils ont l'interdiction par leur banque d'emettre des chèques , il leur faut combler leur découvert. L'associé remet de l'argent (le sien) sur le compte du gaec, ce qui n'est pas une solution pour mon père puisque pour lui les dettes s'accumulent. COMMENT FAIRE POUR QUE TOUT CELA FINISSE, qUE PEUT FAIRE LA BANQUE POUR NE PAS AGGRAVER LES DETTES DU GAEC ET STOPPER LE DECLIN,
merci de me répondre

Par Visiteur

Chère madame,

Mon père est associé en gaec avec le cousin de mam mère. Depuis quelques années ils ne communiquent plus ensemble. La trésorie en subit les conséquences. De nombreuses dettes s'accumulent! Le souhait de mon père est de dissoudre le gaec, mais son associé ne veut pas! Ils ont l'interdiction par leur banque d'emettre des chèques , il leur faut combler leur découvert. L'associé remet de l'argent (le sien) sur le compte du gaec, ce qui n'est pas une solution pour mon père puisque pour lui les dettes s'accumulent. COMMENT FAIRE POUR QUE TOUT CELA FINISSE, qUE PEUT FAIRE LA BANQUE POUR NE PAS AGGRAVER LES DETTES DU GAEC ET STOPPER LE DECLIN,

La société est-elle en cessation de paiement, c'est à dire qu'elle ne peut pas faire face aux dettes avec l'actif dont elle dispose?

Votre père peut-il abandonner ses parts à son associé vu les conditions difficiles de la société?

Très cordialement.